

N° 547 décembre 2015

N°CPPAP 0220s07170

Fédération FO de la métallurgie

le journal



www.fo-metaux.org

FO Métaux n'a pas attendu la COP21 pour se préoccuper des questions liées à la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique, et être force de proposition et d'action pour l'industrie.

Vers une industrie plus verte

USM de Franche-Comté - p.7

Un nouveau dynamisme

Dialogue social - p. 10

FO Métaux participe à un colloque

Femmes - p. 14

Leur place dans le syndicalisme mondial

Sommaire



Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

"FO Métaux LE JOURNAL"

est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffes à connaître :

SMIC horaire brut : 9,61 euros

SMIC brut mensuel : 1457,52 euros

Plafond de la sécurité sociale :

3 170 euros par mois

(pour l'année 2015 : 38 040 euros)

Coût de la vie :

+0,1 % en octobre (+0,1 % hors tabac) ;

+01 % en glissement sur les 12 derniers mois (+0,1 % hors tabac).

Chômeurs : 3 589 800

(catégorie A, publiés le 26 novembre 2015)

Indice de référence des loyers :

125,26 (3^{ème} trimestre 2015).

Taux d'intérêt (24 novembre) :

-0,14 % au jour le jour.

3 Editorial

4 Le dossier

Transition énergétique : vers une industrie plus verte 4-5

6 Actualité syndicale

ArcelorMittal St-Denis : craintes sur le siège français 6

Coordination Amcor : se préparer aux NAO 6

Métaux de la Manche : en avant toute ! 7

USM de Franche-Comté : un nouveau dynamisme 7

Les organismes de contrôle en coordination 8

Dillinger : la nécessité d'anticiper 8

Coordination Essilor : cap sur les élections 9

Coordination Nexans : un PSE et des inquiétudes 9

Le dialogue social en colloque 10

La place des femmes dans le syndicalisme mondial 14

FO PCA Metz toujours plus haut 15

L'USM du Pas-de-Calais redynamisée 15

USM du Jura : au service du développement 16

USM des Deux-Sèvres : FO grandit 16

17 Infos

Les résultats de FO lors des élections professionnelles 17-19

PCA Hérimoncourt : un syndicat fier 20

Christian Berolin nous a quittés 20

21 Vos droits

Classification métallurgie : les obligations de l'employeur 21

22 Jeux

Des Métaux et des mots 22



Et toujours
l'information
en ligne sur...

www.fo-metiaux.com



La métallurgie, une branche à part entière

Début novembre, la ministre du Travail a présenté les grandes lignes de la réforme du Code du Travail. Celui-ci devrait être réécrit d'ici 2018 selon une architecture à trois niveaux. Le premier fixera l'ordre public social auquel il ne sera pas possible de déroger ; sur ce plan, le gouvernement cite entre autres : le Smic, la durée légale du travail et le CDI. Le deuxième indiquera les domaines ouverts à la négociation et fixera l'articulation entre les branches et l'entreprise. Le troisième regroupera les dispositions applicables en l'absence d'accord de branche ou d'entreprise. Nous avons également pris acte, dans cette présentation, de la non inversion de la hiérarchie des normes, ce que nous revendiquons fortement. Mais nous devons rester vigilants car, dans la foulée, le Premier ministre « prévoit la possibilité de donner de nouvelles dérogations aux entreprises en termes de temps de travail avec, par exemple, la possibilité de travailler au-delà de 48 heures par semaine, de permettre un taux de majoration des heures supplémentaires inférieur à 25 % et d'assouplir la récupération des heures perdues ».

Dans sa présentation, la ministre du Travail a également proposé de réduire le nombre de branches professionnelles à 200 d'ici trois ans, et à terme à 100, contre 700 aujourd'hui. Nous essayons donc de comprendre l'objectif recherché par le gouvernement. Apparemment, il faudrait améliorer le dialogue social dans notre pays comme si celui-ci était en panne, avec un taux de couverture conventionnelle de 92 %. La réduction du nombre de branches, si elle va à son terme, ne risque-t-elle pas de provoquer l'effet inverse à celui recherché par le gouvernement, avec un dialogue social qui irait, de fait, vers un nombre décroissant d'accords collectifs ?

Au niveau de la métallurgie, nous avons été

surpris par la proposition de la ministre du Travail, qui envisage d'ici la fin 2016, par le biais d'une loi, la disparition des branches « territoriales » par leur rattachement à des branches nationales. En effet, nous disposons de 77 conventions collectives « territoriales ». Le ministère les considère-t-il comme des branches à part entière ? Du point de vue de l'objectif chiffré du gouvernement, supprimer 77 branches permettrait de remplir la moitié de sa feuille de route. Mais avec quel sens et quelle conséquence ? La démarche suppose de considérer qu'aujourd'hui la métallurgie n'est pas une branche à part entière et de prendre le risque de réduire la négociation collective comme peau de chagrin. Ce n'est pas notre conception du développement du dialogue social.

Par contre, rien n'empêche le gouvernement de donner un IDCC (identifiant) unique à l'ensemble des 77 conventions collectives territoriales de la métallurgie pour mesurer la représentativité sur un plan national et laisser aux partenaires sociaux le soin de négocier les évolutions qu'ils souhaiteront apporter au futur dispositif conventionnel de la métallurgie. Dans tous les cas, la réduction des branches doit passer obligatoirement par des consultations et un accord opérationnel de mise en place qui permette au passage de réduire le nombre de branches, mais, a contrario, en veillant à ne pas réduire les droits des salariés. Enfin, nous restons persuadés que les branches doivent se renforcer et jouer un rôle encore plus important dans la négociation collective tout en évitant la concurrence entre les entreprises et en luttant contre le dumping social.



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp. Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP : 0220s07170

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metiaux.fr

Transition énergétique : vers une industrie plus verte

Alors que les questions liées à la transition énergétique, à la lutte contre le réchauffement climatique et au développement durable sont au cœur de l'actualité avec la tenue de la COP21 à Paris, FO Métaux revient sur ce dossier dont notre organisation s'est saisie de longue date et sur lequel elle se veut force de réflexion et de proposition.

« Il n'y a pas d'emplois sur une planète morte. » En portant haut et fort ce message lors du Sommet syndical mondial sur le climat qui s'est tenu à Paris les 14 et 15 septembre dernier sous l'égide de la Confédération Syndicale International (CSI) – auquel participait notre organisation, par ailleurs membre de la CSI –, les syndicalistes du monde entier ont voulu rappeler que la question du réchauffement climatique et de la transition énergétique étaient au centre de leurs préoccupations. Les 250 dirigeants syndicaux venus du monde entier ont d'ailleurs approuvé trois priorités pour l'accord de Paris et lancé un appel aux gouvernements à : réintégrer la notion de transition juste qui a été supprimée du projet d'accord ; revoir l'ambition à la hausse avant 2020, investir dans le potentiel d'emplois et dans l'action liée au climat, et s'engager à réaliser un examen obligatoire des efforts déployés ; soutenir les personnes les plus vulnérables en tenant les promesses financières annoncées. Quelques jours plus tard, du 29 septembre au 2 octobre, Paris a accueilli le XIIIe Congrès de la Confédération européenne des syndicats (CES), qui a lui aussi mis l'accent sur la lutte contre le réchauffement climatique et la nécessité que celle-ci ne soit pas prétexte à détruire des emplois, mais plutôt à « prendre la mesure du potentiel d'emploi qu'offre l'action contre le réchauffement climatique ». La CES a, en vue de la COP21, appelé l'Europe à « agir en faveur d'une transition juste vers une économie verte durable, créatrice d'emplois de qualité et donnant priorité aux investissements qui soutiennent les technologies et les infrastructures sobres en carbone ». Elle a aussi demandé que « des mesures soient prises pour garantir l'avenir des travailleurs qui seront affectés ». Notre organisation participait bien évidemment à l'événement et a fait entendre sa voix par l'intermédiaire du secrétaire confédéral Pascal Pavageau et a demandé à ce que les travaux de la COP21 intègrent la dimension sociale de la question environnementale. Revenant sur l'ambition principale de la COP21, à savoir « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en-dessous de 2°C d'ici 2100 et d'adapter nos sociétés aux dérèglements existants », Pascal Pavageau a souligné que cela imposait « de nouvelles politiques industrielles et que la Recherche & Développement publique inter-États

soit ambitieuse. L'objectif n'est pas de ne plus faire, mais de faire autrement. La COP21

doit s'opposer à toute logique de décroissance ». Les investissements publics sont essentiels. Sur ces investissements publics pourront se greffer les investissements privés, mais en dehors de la logique partenariat public-privé, insiste encore FO.

Un rôle à jouer

Si l'on regarde les faits de plus près, la production industrielle représente 18% des émissions de gaz à effets de serre et 30% de la consommation énergétique, la production d'énergie 35% des émissions. Autant dire que les entreprises liées à la métallurgie ont dans ce dossier un rôle à jouer. De même que les organisations syndicales. FO Métaux n'a pas attendu le sommet parisien pour se préoccuper de la question environnementale, publiant en 2010 un livre blanc sur la question, intitulé « Le développement durable ne se fera pas sans la défense de l'industrie ». Au travers de cet ouvrage, FO Métaux entendait, déjà, démontrer qu'il était stérile d'opposer développement industriel et respect de l'environnement. Elle n'a cessé, depuis, d'agir en ce sens pour faire progresser un dossier aux multiples implications.

La transition énergétique et le développement durable, ce sont d'abord des questions d'emploi. A titre d'exemple, le secteur du recyclage, qui dépend de la métallurgie, compte 26 000 emplois sur le territoire français. Comme l'explique la secrétaire fédérale en charge du secteur Nathalie Capart « Transformer les déchets en matières premières recyclées permet en





effet d'épargner les ressources naturelles, de réaliser des économies d'énergie et de réduire les gaz à effet de serre. Les grands défis environnementaux que notre société relève doivent lui permettre de devenir demain l'un des secteurs qui compte le plus dans le paysage économique ». Les « emplois verts » sont présents dans l'ensemble de la métallurgie au travers des produits fabriqués : moteurs d'avions plus économes, chaudières haute performance, éoliennes, panneaux solaires, moteurs de voitures reconditionnés, roulements intelligents permettant de réduire la consommation d'énergie, etc. A l'heure où la question écologique se retrouve sur le devant de la scène, la capacité à fabriquer « vert » devient un avantage compétitif décisif. Car il ne s'agit pas seulement d'équiper la France, mais d'équiper le monde... « En étant présentes sur ces marchés et en proposant des produits performants et compétitifs, les entreprises françaises peuvent et doivent se créer de nouveaux débouchés qui sont aussi synonymes d'emplois sur notre territoire », résume le secrétaire fédéral Eric Keller.

L'importance de la question se retrouve également dans la production de matières premières telles que l'acier ou l'aluminium. Comme l'a rappelé IndustriALL European Trade Union –autre instance à laquelle FO participe activement– dans un avis du 6 novembre 2015 : « Une industrie de la fabrication et de la sidérurgie robuste favorise la transition vers une économie circulaire et bas carbone compétitive. Epine dorsale des industries européennes de la fabrication, l'acier est essentiel à la croissance et à la prospérité en Europe. L'acier est un matériau recyclable à l'infini, qui contribue durant son cycle de vie à une réduction significative des émissions et à des gains d'efficacité énergétique grâce à l'innovation et aux applications de produits, il contribue ainsi à l'économie circulaire. » Afin de mettre toutes ces stratégies en œuvre, une véritable politique de recherche et développement au service de la transition énergétique est primordiale, comme l'a rappelé le

Conseil National de l'Industrie (CNI) –aux travaux duquel FO participe activement– en 2015. En effet, dans une communication, le CNI a rappelé que l'industrie joue un rôle essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique par les solutions scientifiques et technologiques innovantes qu'elle développe et apporte à notre société. Mais pour être efficace et réellement générateur d'emplois, l'investissement dans la transition énergétique passe aussi par une revendication claire de notre organisation : rétablir des conditions identiques de concurrence entre les pays en matière d'environnement (taxe carbone, réglementation des produits chimiques, etc.). Car si les délocalisations doivent souvent à un dumping social dénoncé de longue date par FO, on oublie trop souvent qu'il existe aussi un dumping environnemental conduisant à délocaliser dans des pays moins regardant sur l'impact environnemental de la production pour économiser quelques euros. Sans oublier la facture carbone due au réacheminement des produits concernés vers la France... La lutte contre les délocalisations revêt donc désormais une dimension écologique. Pour notre organisation et pour les métallos, c'est une évidence : l'avenir de l'industrie sera vert ou ne sera pas.

France/Allemagne, pour une politique industrielle ambitieuse et durable

Les 2 et 3 novembre, une réunion commune entre IG Metall et les organisations syndicales françaises s'est tenue, à laquelle les secrétaires fédéraux Paul Ribeiro et Eric Keller représentaient notre organisation, accompagnés de Gérard Menant (FO Schneider), José Montes (coordinateur FO Areva) et Jacky Chorin (membre du CESE et représentant FO au conseil d'administration d'EDF). Des membres de la Commission Européenne étaient également présents. Au menu des échanges : les politiques industrielles dans les deux pays et la transition énergétique. « L'objectif était de partager des informations précises et chiffrées, que chacun puisse expliquer ce qui se passe chez lui et prendre en compte la situation de l'autre », explique Paul Ribeiro. En se donnant ainsi matière à réflexion, les organisations syndicales des deux pays comptent bien parvenir à des prises de position communes et réalistes sur le dossier, unies dans la conviction qu'il y a urgence et qu'elles ont plus que jamais un rôle à jouer.



ArcelorMittal Saint-Denis : craintes sur le siège français

Le 20 octobre, la secrétaire du syndicat FO d'ArcelorMittal Saint-Denis Louise Scattolini et son équipe ont accueilli le secrétaire fédéral Lionel Bellotti pour évoquer les problématiques sur le devenir du siège français du géant de la sidérurgie, qui semble de plus en plus incertain. Explications.

Ce n'est un secret pour personne : ArcelorMittal a depuis longtemps adopté une organisation verticale, de type anglo-saxonne, qui a abouti à la mise en place de grandes divisions par sphères géographiques. Sur le planisphère du groupe, l'heure est la vision par « business divisions » découpant les continents en régions, ce qui risque de poser dans les années à venir la question du devenir des sièges nationaux. En France, c'est Saint-Denis qui abrite le siège français du groupe et notre organisation représente 28,78 % des voix dans cet établissement qui compte 274 cadres et 118 ETAM. Aujourd'hui, ces salariés sont inquiets à l'idée que le siège européen, situé au Luxembourg, pourrait reprendre la main sur l'ensemble des opérations actuellement chapeautées par les sièges nationaux, lesquels finiraient par être réduit à de petits bureaux vidés de leur substance, et surtout de leurs salariés.

C'est autour de cette préoccupation que se sont tenus les échanges entre l'équipe syndicale FO d'ArcelorMittal Saint-Denis, emmenée par sa secrétaire Louise Scattolini, et le secrétaire fédéral Lionel Bellotti, accompagné du représentant syndical na-



tional (RSN) François Zarbo le 20 octobre. Face à la menace, le développement syndical constitue la réponse la plus efficace. « C'est en pesant plus lourd que l'on peut repousser les projets les plus destructeurs », a constaté Lionel Bellotti. Sur ce site, notre organisation est maîtresse du 2^{ème} collège et doit concentrer ses efforts sur le 3^{ème}. Dans cette optique, l'idée d'une coordination cadres FO ArcelorMittal fait son chemin. Se renforcer au 3^{ème} collège, qui pèse chaque année plus lourd dans le groupe, pourrait en effet fournir la meilleure des parades face à une direction du groupe toujours plus éloignée du terrain et des préoccupations des salariés. Pour notre organisation, pas question de baisser les bras !

Coordination Amcor : se préparer aux NAO

Les métallos FO du groupe Amcor se sont réunis sur le site d'Amcor Sélestat (Bas-Rhin) les 6 et 7 octobre en coordination autour de leur coordinateur Eric Borzic pour un ordre du jour chargé qui leur a permis d'accorder leurs positions sur de nombreux dossiers.

Réunis autour de leur coordinateur Eric Borzic, les métallos FO d'Amcor, notamment des sites de St-Seurin, Dijon, Moreuil, Châlons-sur-Saône, Sarrebourg, Sélestat ou Argentan, ont évoqué de nombreuses questions. Le dossier de la représentativité figurait en bonne place dans l'ordre du jour. En effet, FO est devenue la 1^{ère} organisation syndicale du groupe et les métallos ont bien conscience de la nécessité de poursuivre le développement syndical. Les échanges ont également porté sur la politique salariale. La coordination a ainsi décidé d'anticiper sur les NAO et de demander au Directeur des Ressources Humaines France de recevoir une délégation FO au sein du siège social à la Défense. La revendication ? Pouvoir discuter de l'enveloppe que le groupe mettra sur la table des négociations sur les différents sites Amcor en France et inviter les autres organisations syndicales à se joindre à l'initiative.

Un tour de table a ensuite permis d'évoquer la situation de l'ensemble des sites, montrant un tableau très contrasté. Sur Moreuil, Mareuil, St-Seurin et Sarrebourg, l'activité est en baisse et FO se démène pour que les salariés ne soient pas pris comme variable d'ajustement. Du côté de Dijon, Châlons-en-Champagne ou Sélestat, c'est la tendance



inverse et notre organisation demande des embauches pour pouvoir suivre. Enfin, les participants sont revenus sur la formation syndicale avec pour thèmes les lois Rebsamen et Macron, ainsi que leurs conséquences sur le fonctionnement des équipes syndicales et sur le dialogue social au niveau du groupe.

Métaux de la Manche : en avant toute !



Les métallos FO étaient nombreux à assister à la réunion du syndicat des Métaux de la Manche le 10 novembre. CEP Industries, Donaldson, CNS, chantiers navals Alais, Chereau, SEPFA, Bureau Veritas... : la métallurgie était présente dans toute sa diversité. Le département n'a pas été épargné par la crise, et si certaines entreprises s'en sortent mieux que d'autres, aucune n'a traversé la tempête sans dégâts. Si notre organisation n'a jamais cessé d'être à leurs côtés, Paul Ribeiro, après un point sur l'actualité nationale, est revenu sur le dossier de la représentativité pour pointer la nécessité de s'organiser et de structurer pour développer FO et ainsi peser plus lourd. « Plus nous serons forts, mieux nous défendrons l'industrie et les salariés », a-t-il expliqué, détaillant au passage le rôle des USM et de notre Fédération. Se félicitant de l'arrivée de nouveaux adhérents et

de la création de nouvelles implantations, les participants ont convenu qu'il restait un fort potentiel de développement à exploiter. Le secrétaire de l'USM du Calvados Stéphane Bigot est intervenu pour revenir sur le parcours de son équipe, expliquant qu'à partir d'un petit noyau solide et motivé de militants, et avec l'aide de la Fédération, il était possible d'impulser une nouvelle dynamique. Après avoir souligné les atouts de la formation syndicale, Paul Ribeiro a conclu sur la possibilité et la nécessité d'aller vers la création d'une USM : « C'est au sein d'une structure opérationnelle, formée et informée, utilisant tous les outils et toute l'aide de notre Fédération que les métallos de la Manche pourront donner leur maximum pour faire grandir FO –les syndicats, l'union départementale, la Fédération, la Confédération– et mieux défendre ainsi les salariés et l'industrie. »

Le syndicat des Métaux de la Manche s'est réuni à Cherbourg le 10 novembre. Les métallos FO du département se sont retrouvés autour de leur secrétaire Gildas Potey, et en présence du secrétaire fédéral Paul Ribeiro, du secrétaire de l'USM du Calvados Stéphane Bigot et du secrétaire de l'UD50 Yann Perrotte.

Réunion des USM de Franche-Comté : un nouveau dynamisme

Les responsables des USM de Franche-Comté se sont retrouvés le 4 novembre dans les locaux de l'UD du Doubs autour du secrétaire fédéral Lionel Bellotti. Objectif : échanger sur la stratégie de développement syndical initiée par la Fédération avant de passer à l'action.

Comment s'implanter dans les entreprises où FO n'est pas présent ? Comment se coordonner entre USM pour mieux se développer ? Comment être présent sur tous les fronts face à un cadre en perpétuelle évolution ? Ce sont quelques-unes des questions autour desquelles s'étaient réunis les secrétaires des USM de Franche-Comté et leurs trésoriers (respectivement Philippe Pillot et Jocelyn Meyapin pour le Doubs, Sébastien Galmiche et Antoine Pires pour la Haute-Saône, Pascal Pavillard et Pascal Perreau pour le Territoire-de-Belfort Montbéliard) et le secrétaire fédéral Lionel Bellotti. Après avoir rappelé l'attachement de notre organisation aux conventions collectives territoriales, il est revenu sur la démarche de l'UIMM, qui s'organise de plus en plus par régions : « En face de chaque interlocuteur, à chaque niveau, il faut un métallo FO », a-t-il insisté. Face aux changements incessants de périmètres territoriaux, il a également expliqué qu'il fallait pouvoir identifier plus clairement ces interlocuteurs pour définir quel responsable syndical serait en première ligne.

Concernant les implantations, il a rappelé la démarche initiée par notre Fédération et la méthode consistant à croiser les fichiers MARS et INSEE pour mieux cibler les entreprises à conquérir. « A chaque fois que des projets de développement construits, chiffrés et identifiables seront sur la table, la Fédération mettra les moyens pour aider à leur réalisation. » Les échanges ont ensuite porté sur la meilleure manière de coordonner les efforts des USM pour y parvenir, mais aussi pour mutualiser l'information



Les métallos avec Rachel Messousse, secrétaire de l'UD25

et l'expérience des équipes syndicales au niveau régional pour plus d'efficacité globale. Concluant sur la nécessité d'alimenter les outils de mesure de la représentativité de la Fédération avec les PV CERFA pour lui permettre d'adapter actions et moyens, il a également souligné l'importance de la formation syndicale, qu'il souhaite voir s'enrichir d'une dimension régionale afin d'aider à la mise en place d'une nouvelle dynamique.

Les organismes de contrôle en coordination

Les délégués syndicaux FO de Bureau Veritas, de l'APAVE, de l'Institut de soudure et de Socotech (secteur du bâtiment) se sont retrouvés pour une coordination le 5 novembre pour des échanges autour de leurs problématiques communes. Au premier rang de celles-ci : les cadences. En effet, alors que chaque procédure de contrôle que les salariés de ces organismes effectuent nécessitent un temps précis, les directions exigent d'aller toujours plus vite afin d'augmenter la productivité. Résultat : avancer à marche forcée crée un risque de rater un élément important, de réaliser un contrôle imparfait, générant un danger potentiel pour les utilisateurs, et dont les salariés pourraient in fine être tenus responsables. Face à ces méthodes intolérables et dangereuses, FO demande le respect des conditions de travail et des processus afin de continuer de garantir la sécurité physique des personnes et la sécurité juridique des salariés, qui subissent de surcroît une pression et un stress qui peuvent leur être préjudiciables.

Les délégués syndicaux FO de Bureau Veritas, de l'APAVE, de l'Institut de soudure et de Socotech (secteur du bâtiment) se sont retrouvés pour une coordination le 5 novembre pour des échanges autour de leurs problématiques communes. Au premier rang de celles-ci : les cadences. En effet, alors que chaque procédure de contrôle que les salariés de ces organismes effectuent nécessitent un temps précis, les directions exigent d'aller toujours plus vite afin d'augmenter la productivité. Résultat : avancer à marche forcée crée un risque de rater un élément important, de réaliser un contrôle imparfait, générant un danger potentiel pour les utilisateurs, et dont les salariés pourraient in fine être tenus responsables. Face à ces méthodes intolérables et dangereuses, FO demande le respect des conditions de travail et des processus afin de continuer de garantir la sécurité physique des personnes et la sécurité juridique des salariés, qui subissent de surcroît une pression et un stress qui peuvent leur être préjudiciables.



Pour assurer le meilleur suivi de ce dossier, les métallos et Eric Keller ont décidé de travailler davantage en réseau afin de mutualiser les informations et de mener un travail commun sur les problématiques du secteur. Dans leur ligne de mire : le contrôle des ascenseurs, qui doit être réalisé conjointement par un technicien de contrôle et un ascensoriste. Les métallos FO du secteur ascenseur connaissent bien la pression à laquelle sont soumises leurs homologues du contrôle : ils sont soumis à la même. D'où une autre idée : développer des réseaux transverses pour nourrir les échanges. La réunion s'est conclue sur la nécessité de poursuivre le développement syndical dans un secteur composé de nombreuses petites entités. Notre organisation est déjà bien implantée chez les grands du contrôle mais vise une implantation plus large.

Dillinger : la nécessité d'anticiper

Le secrétaire fédéral Lionel Bellotti est allé à la rencontre de l'équipe syndicale FO de Dillinger et de son secrétaire Emmanuel Dipre, à Dunkerque le 30 octobre. Alors que la production est en baisse sur ce site de 530 salariés, la vigilance est de mise. Dillinger (ex GTS, et qui fit également partie d'Usinor) est un site qui produit des plaques et des tôles fortes jusqu'à 5 m de largeur. Le point fort de cette entreprise dunkerquoise dont la matière première arrive d'Allemagne sous forme de brames, c'est sa diversification dans les épaisseurs des tôles fortes, qui lui permet de fabriquer des produits pour pipeline, viaduc, bateaux, navale, stade, éolien terrestre et marin, poutrelles). Son autre point fort, c'est son équipe syndicale FO, emmenée par son secrétaire Emmanuel Dipre, qui pèse près de 72 % des voix aux élections professionnelles. Grâce à un travail mené de longue date, FO est connu chez Dillinger pour défendre les salariés et l'industrie avec une capacité à poser les vraies questions économiques et industrielles. L'équipe veut poursuivre, en s'appuyant sur l'héritage des anciens, cette dynamique qui a rendu FO incontournable et présent sur tous les collègues, et la renforcer. Solide, accueillant des jeunes et des femmes, elle engrange chaque année de nouvelles adhésions. Aujourd'hui, ce qui inquiète l'équipe FO, c'est la baisse de la production sur le site, qui s'établit à 550 kt par an, pour une capacité (et un objectif) de 800 kt/an. Pour le moment, on est encore loin d'une situation dramatique, mais au regard de la problématique de la sidérurgie en Europe, la vigilance de FO est justifiée. « En tant qu'or-



ganisation syndicale responsable, notre devoir est de réfléchir sur le long terme et d'anticiper plutôt qu'attendre la survenue de situations dangereuses pour les salariés et l'entreprise », explique Lionel Bellotti. Dans cet esprit, le secrétaire fédéral a d'ailleurs rencontré la direction du site. Les échanges avec les métallos ont également été fournis, notamment sur la question des retraites complémentaires et des grands dossiers qui mobilisent notre organisation au plan national.

Coordination Essilor : cap sur les élections



Charenton, Lyon, Antony, Créteil, Dijon, La Compasserie, Vincennes... La plupart des implantations FO Essilor étaient présentes lors de la coordination qui s'est déroulée le 5 novembre à Vincennes. Pour certains participants, c'était là leur première coordination FO. Paul Ribeiro a salué les nouveaux venus et leur a présenté notre organisation et sa place chez Essilor, se félicitant de voir arriver dans nos rangs des femmes, des cadres et des jeunes, preuve que le syndicalisme réformiste grandit et se renouvelle chez Essilor. Il a au passage insisté sur l'importance de la formation syndicale pour tous les militants.

Les discussions se sont ensuite rapidement concentrées sur les élections professionnelles de janvier prochain. Après avoir établi une cartographie de la représentativité de FO dans le groupe (notre organisation pèse 20 %), les métallos se sont accordés sur un calendrier d'actions, à savoir des distributions de tracts sur les sites ainsi que des campagnes de mailing

et la distribution du guide de la parentalité mis au point par les équipes FO Essilor et également du traitement qui doit en résulter, particulièrement apprécié dans une entreprise comportant une forte proportion de femmes. Des appels à candidature sur les sites où FO n'est pas présent seront également lancés. Les participants se sont fixés un objectif ambitieux, conscients de l'importance de peser lourd pour être encore plus incontournable et parvenir à signer des accords seuls. Ils ont ensuite abordés les NAO et mis au point leur cahier de revendications avec la volonté de ne pas instrumentaliser un dossier très politique en période électorale. « Fidèle à ses valeurs et ses pratiques, FO entend se comporter de manière pragmatique et responsable sur ce sujet face à la surenchère démagogique à laquelle d'autres n'hésitent pas à recourir », a conclu Evelynne Simonot. Les métallos ont également échangé sur d'autres sujets, tels que les risques psychosociaux (RPS).

Les métallos FO d'Essilor se sont réunis en coordination à Vincennes le 5 novembre autour de leur déléguée syndicale centrale Evelynne Simonot et du secrétaire fédéral Paul Ribeiro. Au programme : un ordre du jour chargé, centré sur les élections professionnelles de janvier et les NAO.

Coordination Nexans : un PSE et des inquiétudes

Les métallos FO de Nexans se sont retrouvés à la Fédération le 28 octobre pour leur coordination. Réunis autour de leur coordinateur Dominique Sciot et du secrétaire fédéral Eric Keller, ils ont fait le point sur les négociations en cours autour du PSE lancé le 12 juin dernier par le fabricant de câbles et qui menace plus de 200 emplois.

Alors que la dernière restructuration était à peine achevée, les métallos FO de Nexans apprenaient en juin dernier le lancement d'un nouveau PSE. Depuis, toute l'énergie des équipes FO est déployée autour de cette nouvelle menace sur l'industrie et l'emploi. La coordination du 28 octobre leur a permis de revenir sur le dossier et de faire le point sur les avancées obtenues par notre organisation. Grâce à FO, les mesures d'accompagnement ont été nettement améliorées et surtout, il n'y aura aucun licenciement sec. En effet, une solution a été trouvée pour chaque poste au sein du groupe. Sont également prévues des aides à la création d'entreprise et des formations pour un plan qui devrait concerner 215 emplois et 39 modifications de contrat de travail. FO a également obtenu un congé de reclassement



porté à 18 mois (contre 12 normalement) et a été impliqué dans l'ensemble des mesures négociées. « Nous avons reçu une aide précieuse et très efficace du service juridique de la Fédération », explique Dominique Sciot. Pour autant, les réunions avec la direction restent tendues et les négociations sont encore loin de la fin. Affaire à suivre, donc...

Le dialogue social en colloque

La fondation FERCIS a organisé le 9 novembre un colloque sur le thème « Le pari de la compétitivité et du changement par le dialogue social » à la Maison de la Chimie, à Paris. Les secrétaires fédéraux Lionel Bellotti et Laurent Smolnik, également DSC FO de Renault, y représentaient notre Fédération, accompagnés par de nombreux métallos FO de la sidérurgie. Compte-rendu.



Faire face aux aléas qui touchent parfois l'industrie ensemble –partenaires sociaux, patrons et pouvoirs publics– et s'appuyer sur le dialogue social pour promouvoir le changement et améliorer la compétitivité : telle était l'idée autour de laquelle FERCIS (Fondation d'Etudes et de Recherches sociales pour des Coopérations Internationales et de Solidarité dans la sidérurgie et métallurgie) organisait un colloque le 9 novembre, auquel participait notre organisation. C'est le secteur de l'automobile, au travers de Bosch et Renault, qui avait été choisi pour illustrer cette problématique, et plus particulièrement le « Contrat pour une nouvelle dynamique de croissance et de développement social de Renault en France ». Laurent Smolnik, secrétaire fédéral et DSC FO de Renault, négociateur de cet accord,

pas une solution durable. Nous avons donc agi en syndicat responsable et avons négocié ce contrat social ». De l'avis général, les 17 séances de négociations n'ont pu aboutir que grâce à la volonté des syndicats et de la direction d'être constructifs, et de ne pas en faire un sujet électoral.

Confiance

Ce dialogue social a néanmoins constitué pour tous une vraie prise de risque. « A l'époque nous manifestions contre l'ANI, s'est souvenu Laurent Smolnik, et une partie de nos équipes étaient défavorables à cet accord. Pour nous, il fallait quand même y aller, prendre le risque d'un avenir vaut mieux que pas d'avenir du tout. » Il a cependant rappelé que le dialogue social préexistait à l'accord et n'a pas cessé après sa signature, un propos confirmé par l'ensemble des participants. « Des engagements difficiles ont été pris et tenus, a-t-il résumé. Nous pouvons en être fiers car nous n'avons pas perdu notre âme : nous avons sauvé des sites et des emplois. » Lors des échanges avec la salle, Lionel Bellotti a considéré que « pour aboutir à ce genre d'accord innovant qui permet de traverser les périodes de crise ou de surmonter les difficultés, un climat de confiance est indispensable mais doit se doubler d'un partage du diagnostic de la situation. Il faut pouvoir « se dire les choses et travailler dans la plus grande transparence ». C'est ainsi qu'on atteint ce qui doit être l'objectif de tout syndicaliste FO : des accords gagnant-gagnant. »



image technique et les autres mesures mises en place grâce à notre action ont été efficaces, mais cela ne constituait

UNE
COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ POUR TOUS
LES SALARIÉS,
ÊTES-VOUS BIEN
INFORMÉ



Au 1^{er} janvier 2016 au plus tard, tous les salariés du secteur privé devront bénéficier d'une complémentaire santé.

Pour tout savoir sur la réforme : connaître le calendrier, décrypter son actualité... Malakoff Médéric vous accompagne.

Rendez-vous sur le site :
complementaire-sante-obligatoire.malakoffmederic.com

Votre contact :
contact-branches@malakoffmederic.com

SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE



malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR





[FO Métaux souhaite de joyeuses fêtes]
à tous les métallos et à leur famille.

Pour tout renseignement,
contactez votre délégué **FO Métaux**



La place des femmes dans le syndicalisme mondial

Vienne accueillait du 14 au 17 septembre une conférence mondiale des femmes syndicalistes venues de 60 pays et travaillant dans les secteurs de la métallurgie, de la chimie, du pétrole, du textile et de l'énergie. La secrétaire fédérale Brigitte Capelle et Josette Raynault (Airbus Group) y représentaient FO Métaux

Du 14 au 17 septembre s'est tenue à Vienne une conférence mondiale des femmes syndicalistes venues de 60 pays et travaillant dans les secteurs de la métallurgie, de la chimie, du pétrole, du textile et de l'énergie. L'événement a rassemblé plus de 300 femmes, dont la secrétaire fédérale Brigitte Capelle et Josette Raynault (Airbus Group) pour FO Métaux, qui ont témoigné, sur la base de leurs observations des organisations syndicales partout dans le monde, sur les très mauvaises conditions de travail réservées aux femmes en matière de protection, de maternité, de santé et sécurité au travail, de violence, de travail précaire et de leur représentation. Des situations qui se dégradent davantage avec les crises et les guerres !

Des femmes syndicalistes de tous les pays en ont témoigné lors de la Conférence mondiale qui leur était consacrée à Vienne en septembre : Des victoires ont été remportées mais le chemin reste long encore pour s'affranchir des injustices qui persistent dans de nombreux pays ! A l'appui de ce constat, elles ont également fait état des actions menées avec la structure d'IndustriALL Global Union dans les pays d'Amérique du sud, en Asie du sud-est ou encore en Afrique auprès des gouvernements et des salariés.

Une situation qui s'améliore

Pour faire suite à ces témoignages et aller plus loin dans l'action, la Conférence a adopté une charte pour l'égalité et un programme de travail sur le développement durable lié au sort des femmes. La conférence a également voté à l'unanimité une résolution pour augmenter le pourcentage de femmes occupant des postes de responsabilités dans la structure d'IndustriALL Global Union. Cette proposition sera d'ailleurs présentée au prochain congrès de l'organisation en 2016.

Ce grand rendez-vous a permis à chacune et



chacun de mesurer les progrès obtenus, très variables d'un pays à l'autre, et d'établir des réseaux de soutien ou d'actions qui trouvent leur application directe dans les groupes internationaux qui ne cessent de délocaliser. Que ce soit à l'échelle mondiale ou nationale, la rémunération des femmes reste inférieure à celle des hommes et cet écart s'accroît avec les retraites. La violence physique/sexuelle/morale est encore un signe d'inégalité entre les hommes et les femmes. Les stéréotypes sexistes confinent les femmes à certains métiers qui voient leur statut inférieurisé. « La réflexion et l'action sur la place des femmes dans le monde du travail doivent aboutir à une réelle amélioration des droits du travail et avoir un impact positif sur l'ensemble des salariés hommes et femmes, a expliqué Brigitte Capelle, qu'il s'agisse de travail précaire, de porosité entre vie professionnelle et vie privée, de pénibilité de certains postes, ou d'évolutions de carrières plus transparentes. » Autant de raisons pour continuer l'engagement syndical envers les femmes dans l'unité et solidarité, comme le fait FO Métaux depuis des années !



FO PCA Metz toujours plus haut



Ce score de 19 % réalisé par l'équipe FO PCA Metz marque une étape importante dans le développement de notre organisation. Surtout lorsque l'on sait qu'en 2005, à l'arrivée de celui-ci sur le site mosellan, FO stagne à 2,5 %, loin de son niveau des années 90. Les métallos FO reprennent possession du terrain et le quadrillent. Lors du scrutin de 2011, notre organisation atteint presque la représentativité avec 9 %. Commence alors une traversée du désert marquée par la démission d'adhérents et le départ des 2 DP FO vers deux autres syndicats. Seul reste un noyau fidèle autour du secrétaire, qui n'échappe pas à des soucis de santé engendrés par une pression de chaque instant orchestrée par la direction. Une fois remis sur pied, il repart au combat avec les militants FO. En 2014, les sites de Trémery et de Metz sont regroupés dans un même pôle.

L'équipe FO apporte une aide individuelle considérable aux salariés dans un climat social tendu, et ces derniers ne l'oublient pas, ils rejoignent FO

de plus en plus nombreux. En parallèle, la campagne bat son plein. Harcèlement, menaces, calomnies et autres coups bas ; rien n'est épargné au responsable FO et à son équipe. Mais il en faut plus pour les faire dévier de leurs axes de campagne, à savoir la défense de l'industrie et des salariés, sujets sur lesquels ils n'hésitent pas à interpeler le PDG du groupe lorsqu'il vient visiter le site de Trémery. La coordination FO PCA groupe œuvre également pour plus d'égalité entre les salariés avec un intéressement identique pour tous. La détermination et le sens des responsabilités de FO (notamment la signature du Nouveau Contrat Social, qui a permis d'éviter des licenciements secs) payent : malgré une concurrence féroce (7 organisations syndicales sont présentes sur le site), notre organisation conquiert 19 % des voix en septembre et ne compte pas s'arrêter là. « Nous allons développer FO sur Trémery, ainsi que les 2^{èmes} et 3^{èmes} collèges, confie Maryvon Rion, afin d'être incontournable sur l'ensemble du pôle. »

Lors de ses élections professionnelles de septembre, le syndicat FO PCA Metz a poursuivi la belle progression entamée depuis plusieurs années sous l'impulsion de son secrétaire Maryvon Rion. Avec ses 19 %, FO est désormais la deuxième organisation du site au collège ouvrier. Retour sur une campagne difficile mais menée de main de maître.

L'USM du Pas-de-Calais redynamisée

Le 2 octobre, l'Union Départementale du Pas-de-Calais, à Lens, accueillait l'assemblée générale de l'USM du même département. Les métallos FO s'étaient rassemblés autour de leur secrétaire Franck Desberles, du secrétaire fédéral Paul Ribeiro et du secrétaire de l'UD62 Jean-Baptiste Konieczny pour donner un nouveau souffle à la structure.

Valeo, Faurecia, Draka, Comeca, Enersys, etc. Les grandes implantations de notre organisation dans le Pas-de-Calais étaient toutes présentes lors de l'assemblée générale de leur USM le 2 octobre à Lens. L'objectif de la réunion était essentiellement de faire le point sur la situation de FO Métaux dans le département. En examinant de plus près nos implantations et notre représentativité, les métallos avaient surtout en tête de se fixer un plan de développement et des horizons à atteindre. « C'est lorsqu'on est efficacement structuré et organisé que l'on progresse », a expliqué Paul Ribeiro. L'équipe de l'USM s'est donc réorganisée et renforcée autour d'un noyau dur à l'image de FO et qui lui permettra d'aller rapidement à la conquête de nouvelles implantations et de nouveaux militants.



Après avoir désigné dans cet esprit un nouveau bureau, ils se sont séparés sur une promesse : faire grandir FO dans le Pas-de-Calais.

Le nouveau bureau :

Le nouveau bureau élu est composé de Franck Desberles (secrétaire), Eric Ponsardin (secrétaire adjoint), Fabrice Maciolek (trésorier), Hervé Hochart (trésorier adjoint), Gilles Roger (archiviste).

USM du Jura : au service du développement

**L'USM du Jura a tenu son assemblée générale le 12 novembre à l'UD39. L'équipe syndicale FO s'est réunie autour de son nouveau secrétaire Pascal Rose-
rau et en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, du secrétaire fédéral Lionel Bellotti et du délégué fédéral, le secrétaire de l'USM de l'Ain Sébastien Vacher et le formateur fédéral Jean-François Ansel.**

Les sujets de discussion ne manquaient pas ce 12 novembre lors de l'assemblée générale de l'USM du Jura. En matinée, les métallos ont commencé par échanger avec la chambre patronale sur l'actualité du département du Jura et ont réaffirmé leur attachement à la politique contractuelle, ainsi que leur volonté de conclure sur la nouvelle convention collective du département, qui n'a pas pu être mise en place suite aux manœuvres d'une autre organisation syndicale au printemps dernier.

L'après-midi a vu l'équipe syndicale de l'USM et le délégué fédéral en charge du développement syndical dans le Jura Sébastien Vacher exposer leur projet de développement syndical avec un objectif simple et concret : passer la barre des 10 %. Ils sont revenus sur le ciblage des entreprises dans lesquelles s'implanter. Ils ont également rappelé que l'enjeu majeur de l'année à venir serait de réussir les élections TPE dans un département essentiellement constitué de PME et TPE. Ils ont remercié la Fédération pour l'aide apportée au quotidien, ainsi que le formateur fédéral Jean-François Ansel pour les opérations de formation



dans le département. Frédéric Homez et Lionel Bellotti ont félicité les métallos du Jura pour le travail accompli en termes de développement syndical avant que le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie ne revienne sur l'actualité nationale, notamment sur les lois Macron et Rebsamen, le rapport Combrexelle et notre non-signature de l'accord sur le régime de retraite complémentaire.

Le nouveau bureau élu

Le nouveau bureau de l'USM est composé de Pascal Roserau (secrétaire), Manuel Joaquim (secrétaire adjoint), Franck Passarin (trésorier), Xavier Caron (trésorier adjoint) et Manuella Bailly (archiviste).

USM des Deux-Sèvres : FO grandit

L'assemblée générale de l'USM des Deux-Sèvres s'est tenue le 5 novembre à Niort. Elle a rassemblé les métallos FO du département autour de leur secrétaire d'USM Guillaume Guittet, du secrétaire fédéral Philippe Fraysse et de la secrétaire de l'UD79 Jocelyne Bausant.

Si les Deux-Sèvres constitue un département à la superficie étendue, les entreprises de la métallurgie n'y sont pas légion. FO n'en est pas moins présent sur ce territoire et pour les métallos, leur USM reste un point de ralliement. Ils ont donc répondu à l'appel pour l'assemblée générale du 5 novembre. Depuis qu'il a pris la succession de Philippe Rousseau l'an dernier, le secrétaire de l'USM 79 Guillaume Guittet n'a pas ménagé ses efforts, et les équipes syndicales FO non plus. Le résultat le plus visible de tout ce travail, c'est le bon score réalisé par notre organisation chez Heuliez Bus, une des plus grandes entreprises de la métallurgie du département, et qui fait notablement progresser la représentativité de notre organisation sur les Deux-Sèvres. Sur le reste du territoire, les métallos entendent augmenter le nombre d'implantations FO mais se heurtent à un obstacle de taille : l'essentiel du tissu industriel repose sur des PME et TPE, difficiles à cibler et à conquérir. Une partie des discussions a donc porté sur le développement et la syndicalisation. Les participants ont largement échangé sur leurs besoins en termes de formation et les



moyens à mettre en place pour faire grandir FO dans le département. A cet égard, la campagne pour les élections TPE 2016 qui vient de commencer constituera une opportunité d'action. Philippe Fraysse a conclu la réunion par un point sur l'actualité qui occupe notre organisation au plan national, notamment avec les lois Macron et Rebsamen, le rapport Combrexelle et notre non-signature de l'accord sur le régime de retraite complémentaire.

Les résultats de FO

lors des élections professionnelles

Délégation unique du personnel

dpt	Entreprise	Insc	Exp	FO	CGT	CFDT	CFTC	CGC	Unsa	SUD	DIV
13	GAS BIJOU / MARSEILLE	87	22	22	0	0	0	0	0	0	0
13	SNEF ELECTRO MECANIQUE / VITROLLES	43	30	20	0	0	10	0	0	0	0
13	SII SERVICE INTER INDUSTRIE / MARSEILLE	78	68	51	17	0	0	0	0	0	0
18	MCSA CELERC / LA GUERCHE / LAUBOIS	63	43	43	0	0	0	0	0	0	0
18	GENERAL AUTO CITROEN / BOURGES	109	61	55	0	6	0	0	0	0	0
25	AUTOMOBILES FR. COMTOISES / BESANCON	87	65	65	0	0	0	0	0	0	0
31	CFAI MIDI PYRENEES / BEAUZELLE	57	36	36	0	0	0	0	0	0	0
33	LETOILE / BRUGES	23	14	14	0	0	0	0	0	0	0
36	BOUCHAGE METAL / PONT CHRETIEN CHABENET	46	17	2	15	0	0	0	0	0	0
39	ERASTEEL (gpe ERAMET) / CHAMPAGNOLE	49	39	11	13	0	0	15	0	0	0
45	STCM / BAZOCHES LES GALLERANDES	74	67	33	0	26	0	8	0	0	0
52	FORGEX RAGUET / NOGENT	41	33	33	0	0	0	0	0	0	0
54	SCA SIAL / LUNEVILLE	16	16	16	0	0	0	0	0	0	0
57	RENTZ / WOUSTVILLER	88	52	33	19	0	0	0	0	0	0
59	RPI LEFEVERE INDUSTRIE / WATTRELOS	48	40	40	0	0	0	0	0	0	0
59	DEPRECQ STRUCTURAL / ST AMAND LES EAUX	85	79	68	0	0	0	11	0	0	0
59	SAGA LILLE / VILLENEUVE D ASCQ	88	24	24	0	0	0	0	0	0	0
60	ELECTROLUX HPPB / SENLIS	53	29	29	0	0	0	0	0	0	0
67	ECF GROUPE LLERENA / ECKBOLSHEIM	177	70	24	0	46	0	0	0	0	0
68	ELEVATOR CAR SYSTEM S.A.S. / ILLZACH	51	20	6	2	0	12	0	0	0	0
70	SCA PEUGEOT SIVA / NOIDANS LES VESOUL	44	23	23	0	0	0	0	0	0	0
72	CRONITE LA MANCELLE DE FONDERIE / ARNAGE	142	98	11	56	31	0	0	0	0	0
73	UES TRIALP VALESPEACE / CHAMBERY	178	108	108	0	0	0	0	0	0	0
73	SAD SAVOIE AUTO DIF / CHAMBERY	62	49	49	0	0	0	0	0	0	0
74	EMT 74 / BONNEVILLE	105	69	69	0	0	0	0	0	0	0
75	LEASECOM / PARIS	169	32	32	0	0	0	0	0	0	0
78	ALAPONT FRANCE / VERSAILLES	50	30	30	0	0	0	0	0	0	0
78	MAHLE AFTERMARKET / POISSY	64	52	24	28	0	0	0	0	0	0
91	PERKINELMER / VILLEBON / YVETTE	165	65	42	0	0	0	23	0	0	0
92	AFORP / ISSY LES MOULINEAUX	168	143	17	27	0	82	17	0	0	0
92	OSAC / ISSY LES MOULINEAUX	146	102	37	0	37	0	28	0	0	0
93	ATS ASCENSEURS / NOISY LE SEC	87	67	43	0	0	0	24	0	0	0
93	PETIT FORESTIER MEUBLES / VILLEPINTE	142	33	25	0	0	8	0	0	0	0
93	STE NOUVELLE CPL / VILLEPINTE	57	38	9	2	6	0	0	0	0	21
95	PRODIMED / LE PLESSY BOUCHARD	66	58	29	0	0	0	0	29	0	0

Retrouvez les résultats des élections professionnelles de la Métallurgie dans ce numéro. FO continue de progresser dans les entreprises grâce à l'excellent travail de terrain réalisé par les équipes syndicales et les militants. N'oubliez pas de faire parvenir à la Fédération FO de la métallurgie vos PV d'élections dans les meilleurs délais !

Les résultats de FO lors des

Comité d'entreprise

dpt	Entreprise	Insc	Exp	FO	CGT	CFDT	CFTC	CGC	Unsa	SUD	DIV
01	CONDUCTIX WAMPFLER FRANCE / BELLEY	145	116	38	37	0	0	41	0	0	0
03	ASTEELFLASH FRANCE ETS. CENTRE / DOMERAT	29	27	6	8	13	0	0	0	0	0
06	LEGRAND / ANTIBES	500	303	45	81	98	0	79	0	0	0
06	TOURNAIRE SA / GRASSE	238	205	91	114	0	0	0	0	0	0
17	ALSTOM TRANSPORT AYTRE	1249	956	170	142	213	0	431	0	0	0
31	AIRBUS GROUP / TOULOUSE	1596	1025	127	115	397	95	291	0	0	0
31	AIRCELLE SAFRAN / COLOMIERS	262	212	19	30	83	0	80	0	0	0
31	CONTINENTAL AUTO FR VDO/TOULOUSE	2643	1815	181	379	797	181	277	0	0	0
31	LABINAL/ SNECMA / VILLEMUR	583	439	137	67	142	0	93	0	0	0
32	CASTEL ET FROMAGET/ FLEURANCE	292	94	94	0	0	0	0	0	0	0
35	SAGEM MOBILES / FOUGERES	628	559	111	87	203	10	148	0	0	0
38	CATERPILLAR FRANCE / GRENOBLE	1723	971	284	308	206	173	0	0	0	0
38	PRYSMIAN CABLES SYST FR / PONT CHERUY	117	108	17	45	0	0	46	0	0	0
44	AIRBUS FRANCE / ST NAZAIRE	2790	2334	888	402	225	380	439	0	0	0
44	AIRBUS FRANCE / BOUGUENAI	2574	2200	757	457	217	295	474	0	0	0
44	NOVOFERM FRANCE / MACHECOUL	201	147	147	0	0	0	0	0	0	0
45	MICHELET AUTOMOBILES / FLEURY LES AUBRAIS	15	13	8	0	0	0	5	0	0	0
50	FRANKE FRANCE / STE CECILE	106	57	57	0	0	0	0	0	0	0
54	NORMA FRANCE / BRIEY	162	123	21	42	31	0	29	0	0	0
57	ARCELOR MITTAL ATLANT LOR / FLORANGE	2373	1836	225	363	665	0	583	0	0	0
57	HARSCO METALS ET MINERALS / FLORANGE	103	84	24	24	29	0	8	0	0	0
57	PIERBURG PUMP TECHNO FR/ YUTZ	338	252	52	0	117	40	43	0	0	0
59	AGRATI / VIEUX CONDE	318	206	84	0	0	122	0	0	0	0
59	HARSCO METALS NORD / GRANDE SYNTHE	506	336	123	77	54	53	29	0	0	0
59	TOYOTA MOTOR MANUFACT / ONNAING	3115	2549	374	463	1036	412	114	150	0	0
60	AIRELEC ex.RADIAL / ESQUENNOY	129	67	47	20	0	0	0	0	0	0
62	HARDI EVRARD / BEAURAINVILLE	204	160	66	94	0	0	0	0	0	0
63	AUBERT ET DUVAL / LES ANCIZES	1270	792	278	419	0	0	95	0	0	0
64	MESSIER BUGATTI DOWTY / BIDOS	987	793	461	206	26	0	100	0	0	0
67	CLESTRA HAUSERMAN / ILLKIRCH	289	236	105	131	0	0	0	0	0	0
67	FLENDER GRAFFENSTADEN/ ILLKIRCH	387	256	58	61	0	0	137	0	0	0
67	NLMK / STRASBOURG	136	120	76	26	0	0	18	0	0	0
67	OSRAM SASU/ MOLSHEIM	678	448	274	100	0	0	74	0	0	0

élections professionnelles

Comité d'entreprise

dpt	Entreprise	Insc	Exp	FO	CGT	CFDT	CFTC	CGC	Unsa	SUD	DIV
67	PARCUS / STRASBOURG	80	73	27	0	7	39	0	0	0	0
67	WURTH FRANCE / ERSTEIN	3667	600	28	363	101	0	108	0	0	0
68	KME FRANCE S.A.S./ NIEDERBRUCK	142	135	23	2	99	0	11	0	0	0
68	TRENCH FRANCE / ST LOUIS (EA)	293	237	24	135	0	0	78	0	0	0
69	LGL FRANCE ex LENNOX / MIONS	603	471	168	77	82	82	62	0	0	0
71	FPTPOWERTRAINTECHNOFR/BOURBONLANCY	1378	985	303	174	0	0	0	298	69	141
71	SNECMA gpe SAFRAN/ LE CREUSOT	214	204	108	31	65	0	0	0	0	0
76	CKD RENAULT / GRAND COURONNE	225	174	10	38	0	18	73	0	35	0
76	MORPHO / ST ETIENNE ROUVRAY	224	198	121	0	32	0	45	0	0	0
78	BMW FRANCE / ST QUENTIN EN YVELYNES	299	86	27	0	0	0	59	0	0	0
78	CITROEN RACING / VERSAILLES	203	129	81	19	0	0	29	0	0	0
78	CONTINENTAL AUTO SIEGE / RAMBOUILLET	237	177	95	0	0	82	0	0	0	0
78	MERCEDES BENZ FR / MONTIGNY LE BRETONNEUX	545	448	224	224	0	0	0	0	0	0
78	SAGEM DEF & SECURITE / MANTES LA VILLE	291	239	65	65	24	16	70	0	0	0
78	SCC CITROEN / TRAPPES	66	36	21	0	0	0	0	0	0	15
78	VIAPAQ SAS / RAMBOUILLET	82	75	60	0	0	0	0	0	0	15
79	ACS FRANCE / BRESSUIRE	233	204	84	0	102	0	18	0	0	0
80	ARDAGH GROUP FRANCE / ROYE	75	68	31	30	7	0	0	0	0	0
80	FAIVELEY TRANSPORT / AMIENS	363	312	49	51	113	0	99	0	0	0
80	FTH THIRARD / FRESSENNEVILLE	281	192	138	54	0	0	0	0	0	0
80	WATTS INDUST/HAUTVILLERS OUVILLE	150	87	28	31	28	0	0	0	0	0
85	CNH INDUSTRIAL FRANCE / COEX	235	194	92	0	102	0	0	0	0	0
86	GAZ LIQUEFIES INDUSTRIE / CIVRAY	313	205	40	50	82	9	24	0	0	0
88	TRANE / GOLBEY	1084	619	294	325	0	0	0	0	0	0
89	ALUMINIUM FR EXTRUSION / ST FLORENTIN	264	188	72	64	0	52	0	0	0	0
90	NOVOFERM FRANCE / BAVILLIERS	57	48	15	0	33	0	0	0	0	0
91	NEXANS / DRAVEIL	248	196	115	0	71	0	10	0	0	0
92	SNECMA gpe SAFRAN / COLOMBES	1641	1270	170	529	185	0	386	0	0	0
93	ALSTOM TRANSPORT INFO SOL / ST OUEN	852	493	91	94	86	0	222	0	0	0
93	ELM LEBLANC DRANCY	604	384	244	61	79	0	0	0	0	0
93	ROBERT BOSCH SYST.FREINAGE/ DRANCY	331	214	28	0	60	0	126	0	0	0
94	PHILIPS FRANCE VILLENEUVE ST GEO	192	155	69	69	0	17	0	0	0	0
95	CENTRAUTO CITROEN / SARCELLES	44	32	16	0	0	0	0	0	0	16
95	DELPHI FRANCE SAS / ROISSY	193	94	32	0	62	0	0	0	0	0
95	VISTEON ELECTRONICS FR / OSNY	327	247	19	0	0	133	95	0	0	0

Retrouvez les résultats des élections professionnelles de la Métallurgie dans ce numéro. FO continue de progresser dans les entreprises grâce à l'excellent travail de terrain réalisé par les équipes syndicales et les militants. N'oubliez pas de faire parvenir à la Fédération FO de la métallurgie vos PV d'élections dans les meilleurs délais !

PCA Hérimoncourt : un syndicat fier

Les métallos FO du syndicat FO PCA Hérimoncourt (Doubs) ont tenu leur assemblée générale le 6 novembre. Rassemblés autour de leur secrétaire Philippe Vourron, et en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, du délégué syndical central FO PCA Christian Lafaye et de la secrétaire de l'UD25 Rachel Messousse, ils ont pu faire le point sur l'activité du site et les actions de notre organisation.

Ce sont des métallos fiers et motivés qui se sont réunis lors de l'assemblée générale du syndicat FO PCA Hérimoncourt le 6 novembre. Et ils ont de quoi : depuis les élections professionnelles de mars dernier, FO, avec un score historique de 30,6 %, peut signer seul sur le site Franc-Comtois et est à présent la 1^{ère} organisation syndicale du site. Autre motif de satisfaction : le site qui, il y a quelques années encore, paraissait sur le déclin, se porte bien mieux aujourd'hui. Certes, l'activité rénovation moteurs a beaucoup perdu de terrain. En revanche, la fabrication de moteurs neufs a connu un fort essor, notamment avec l'arrivée du moteur de la 308 GTI. « Produire ce moteur est un point très positif pour PCA Peugeot Citroën Hérimoncourt et un motif de grande fierté pour les salariés de ce site », a déclaré Philippe Vourron. Il a également noté que « 60 % de l'activité sur



le site d'Hérimoncourt est liée au client Ford dans un contexte de flexibilité constante, mais les salariés savent faire face à ces changements constants d'horaires », avant de rappeler que pour notre organisation, la priorité est toujours de préserver l'emploi et l'outil de travail, mais aussi de se battre pour le pouvoir d'achat de chaque salarié. En ce qui concerne les dispositions prises au plan national concernant la complémentaire retraite, il a tenu à préciser son sentiment : « Parfois il faut choisir entre la peste et le choléra. Avec cette signature, nous avons les deux, mais sans le choix. » Frédéric Homez, qui a visité le site en sa compagnie le matin, est ensuite revenu sur les dossiers qui occupent notre organisation au plan national.

Christian Berolin nous a quittés

La Fédération FO de la métallurgie a appris avec tristesse la disparition de Christian Berolin le 8 novembre à l'âge de 68 ans.

Christian avait rejoint FO rapidement après son arrivée chez Sogen (qui deviendrait à terme partie du groupe Tokheim) au milieu des années 70. Longtemps élu CE, il fut aussi trésorier du syndicat FO Tokheim sur Limoges. Après son départ en retraite, il était resté très engagé auprès de ses camarades de Tokheim et restait impliqué dans la vie de notre organisation. Laurent Bernard, délégué syndical central et coordinateur FO Tokheim confie : « Nous regretterons ce camarade engagé de la première heure, qui savait avoir le recul sur les choses et nous aider dans nos décisions. Au-delà du sérieux qu'il apportait, c'était également un boute-en-train qui égayait certaines de nos réunions FO, jusqu'il y a un an. Les histoires étaient son fort, il fait partie de celle de FO Tokheim. »

Le trésorier fédéral Hervé Perier, qui l'a bien connu, se rappelle : « En dehors du militant et du copain de tous les instants, c'était également un homme

bon et généreux avec sa femme. Ils ont donné le soleil et le sourire à beaucoup d'enfants et autour d'eux. Christian était un homme généreux et toujours sympa, bon vivant, qui avait le don d'atténuer les tensions avec de l'humour. Bref, un très bon copain. »

La Fédération FO de la métallurgie et son secrétaire général Frédéric Homez partagent la tristesse de celles et ceux qui l'ont connu et aimé et leur présentent leurs condoléances.



Classifications métallurgie : les obligations de l'employeur

Si l'employeur dispose d'un pouvoir d'appréciation large pour décider la classification qui doit s'appliquer aux salariés au regard de leurs fonctions respectives, il est bon pour ces derniers de connaître les quelques dispositifs conventionnels qui s'imposent à lui en la matière, dans la métallurgie. Pour rappel, le classement d'un salarié détermine le salaire minimum qui lui est applicable.

Est-il exact que les cadres récemment diplômés bénéficient de garanties particulières de classification ?

Oui, les articles 21 et 22 de la Convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la Métallurgie du 13 mars 1972 prévoient des **taux minimum garantis** pour des cadres qui débutent et qui ont obtenu l'un des diplômes listés à l'article 1 de la dite-convention.

Ces taux minimum d'engagement varient en fonction de l'âge du salarié. Ainsi, par exemple, le jeune diplômé qui débute et qui a au moins 23 ans, bénéficie-t-il d'une classification au moins égale à la position I coefficient 76.

Attention ! Ce n'est pas parce qu'une personne détient l'un des diplômes visés dans la convention, qu'elle bénéficiera automatiquement de la qualité de cadre. Encore faut-il que les fonctions exercées relèvent réellement de la formation suivie et du diplôme obtenu.

En est-il de même pour les non cadres ?

Oui, il existe un dispositif similaire à celui des taux minimum garantis des cadres, prévu par l'article 6 de l'Accord national du 21 juillet 1975 relatif à la classification. Cet article met en place des **seuils d'accueil** octroyant une classification minimale pour les détenteurs d'un des diplômes visés dans l'Annexe I de l'accord, et qui varie en fonction du diplôme.

A la différence du dispositif prévu pour les cadres, ces seuils d'accueil ne sont pas réservés aux débutants et peuvent s'appliquer à des personnes qui ont obtenu leur diplôme plusieurs années avant leur entrée dans l'entreprise. Cependant, les seuils d'accueil ne sont applicables qu'aux salariés diplômés avant leur entrée dans l'entreprise et

non à ceux qui obtiennent leur diplôme après leur embauche (Art. 6. AN relatif à la classification et Cass. soc. 7 avr. 2009, n° 08-40.621).

Là encore, attention ! Il ne suffit pas d'avoir l'un des diplômes énumérés pour bénéficier des seuils d'accueil. Il faut en plus que la fonction exercée corresponde « à la spécialité du diplôme détenu » et que le « niveau du classement d'accueil correspond[re] à ce diplôme » (Cass. soc., 30 juin 2004, n° 02-41.663 ; 20 févr. 2013, n° 11-26.478).

Existe-t-il une obligation de promotion à la charge de l'employeur ?

Non. Sous réserve du respect du principe d'égalité de traitement et de la non discrimination, et des dispositions négociées au niveau de l'entreprise, l'employeur décide relativement librement de l'opportunité de promouvoir ou non les salariés.

Cependant, les accords collectifs applicables dans la Métallurgie prévoient dans certains cas précis, une promotion automatique des salariés.

Les **taux minimum garantis** précités dont bénéficient les cadres récemment diplômés, sont **augmentés** automatiquement à hauteur de 8 points par année d'expérience en qualité de cadre, dans l'entreprise ou dans une activité en rapport avec les fonctions visées (CCN Cadres, Art. 21 A al. 2). Cette majoration automatique peut induire une promotion automatique lorsque le salarié est initialement embauché au taux minimal garanti.

Par ailleurs, tout cadre diplômé qui a accompli 3 ans de travail en position I, dont un an au moins dans l'entreprise, et qui a atteint l'âge de 27 ans, est **automatiquement affecté à la position minimale II coefficient 108**.

Enfin, les cadres relevant de la **position II** bénéficient **tous les 3 ans** d'une **augmentation automatique de leur coefficient hiérarchique minimal**, sous réserve de rester dans la même entreprise.

Existe-t-il un dispositif similaire de promotion automatique pour les cadres de la position III et plus ?

Non. A compter de la position III, les cadres ne bénéficient plus de promotions automatiques en fonction de leur ancienneté.

Cependant, leur évolution de carrière est garantie, dès lors qu'ils accèdent à l'une des **3 fonctions repères définies** à l'article 21 B. de la convention nationale des cadres. Ces fonctions ne sont pas définies par des intitulés de postes, mais par des situations effectives et caractérisées.

Et pour les non-cadres ?

Les non cadres bénéficient au titre de l'article 7 de l'Accord national relatif aux classifications, d'un **droit de passage à la qualité de cadre** affecté à une classification au moins égale à la position II coefficient 108 de la classification des cadres.

Les conditions à remplir sont néanmoins si nombreuses et subjectives que l'employeur garde en réalité un large pouvoir d'appréciation dans ce domaine.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

■ Le salarié doit être classé au 3^{ème} échelon du niveau V ;

■ Il doit posséder des connaissances générales et professionnelles comparables à celles acquises après un cursus universitaire de type BAC +3 ;

■ Il doit avoir montré, au cours d'une expérience éprouvée, une capacité particulière à résoudre efficacement les problèmes techniques et humains ;

■ Il doit disposer d'une autonomie suffisante. Pour adapter ces dispositifs au cas particulier d'un salarié, et trouver les barèmes de salaires minima actuellement applicables, n'oubliez pas que **l'intégralité des dispositions conventionnelles de la Métallurgie est disponible sur le site www.fo-metallurgie.org**, onglet « Conventions et accords collectifs ».

Des métaux et des mots

Tous les mois,
FO Métaux vous
propose mots croisés
et sudoku, ainsi qu'un
peu de culture,
syndicale bien sûr,
autour d'un mot
chargé d'histoire
et que les métallos
connaissent bien.

Solution du n° 546

2	7	9	4	1	8	5	3	6
3	1	8	7	6	5	2	9	4
6	5	4	2	9	3	7	1	8
5	4	2	1	3	7	6	8	9
8	3	5	2	6	4	7	1	9
7	6	1	9	8	4	3	2	5
8	9	6	3	4	2	1	5	7
4	3	7	8	5	1	9	6	2
1	2	5	6	7	9	8	4	3

Sudoku

				8			7	5
8			1		7		3	
	6							
					9	2		3
1			3		5			7
2		6	7					
							4	
	7		4		8			2
5	8			3				

Mots croisés n° 547

Horizontalement

A. Pour profiter de chaque sortie sans bouger de chez soi. B. Collection de timbres disparate. C. Mauvais plis. Combiné. D. Couteau inuit. Avait une princesse dans la peau. Second dans la boîte. E. Pour répondre à un coup qui vous a sonné. En lutte. Préposition. F. Balles à remettre. La dernière couronne le premier. G. Modèle de sagesse. Sorte de casoar. H. Pronom. En courbe. Obtenus. I. En joyeuse compagnie. J. Ne sont donc plus en déplacement.

Verticalement

1. On les suit du regard. 2. Oblige à desserrer les dents. 3. Dissimula. Pronom. 4. Possessif. Au centre des Vosges. Début d'une fameuse liste. 5. Nippes trouées. Vraiment peu de chose, et en plus sans ordre. 6. Peut qualifier un mensonge. S'ouvre à deux. 7. Censée rire quand elle se tient sur les côtes. Voyelle double. 8. Un peu de denrées. Elles sont trop en désordre pour couper. 9. C'est un trou, mais une route y mène toujours. 10. Méchamment tenaces.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C										
D										
E										
F										
G										
H										
I										
J										

Solution du n° 546

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	S	E	C	O	N	D	A	I	R	E
B	A	B	A	N	D	O	N	N	E	S
C	C	O	N	T	R	E	C	O	U	P
D	R	U	T							
E	I	L	A	N	G					
F	F	E	L	I	N					
G	I	M								
H	C	E	A							
I	E	N	T	R	E	F	I	L	E	T
J	S	T	R	I	P	T	E	A	S	E

Le mot du mois : Climat



Philippe Verdier.

Si le mot est spécialement en vogue ces jours-ci, COP 21 oblige, ce n'est pas d'hier que l'on parle du climat.

À une époque où les idées fausses pul-
lulaient à propos d'une planète fort
méconnue, Aristote fut le premier à diviser
le globe terrestre en cinq zones clima-
tiques : deux froides, une torride et deux
tempérées. Pas si mal ! La racine grecque,
klima, signifie d'ailleurs « inclinaison » et
renvoie à la position de la terre par rapport
au soleil. Encore une idée juste, puisque
l'angle formé par les rayons de notre astre
détermine en grande partie les climats.
Après un détour par le latin *climatis*, le
terme apparaît dans la langue française au
XII^e siècle.

Comme on le voit, il désigne à la fois l'objet
d'étude en général, à travers cette science
qu'est désormais la *climatologie*, et ses ma-
nifestations particulières : le climat tem-
péré, continental, méditerranéen, etc.
Passant de l'un à l'autre, il faut *s'acclimater*.
Très localisé, il mérite le nom de *microcli-
mat*. Il n'est d'ailleurs pas de coin de France
qui ne revendique le sien, ce qui fait sou-
vent dire que notre pays en est exclusive-
ment constitué. La météo n'en prévoit pas
moins les évolutions *climatiques* des jours
à venir. Qui cependant restent sans effet
pour qui allume le *climatiseur*.

Et le réchauffement, dans tout ça ? Il laisse
froids les *climatosceptiques*, mot qui a fait
son entrée dans l'édition 2015 du Larousse.
L'un d'eux, Philippe Verdier, ancien « Mon-
sieur Météo » de France 2, a même été li-
cencié pour cette raison. Dommage !
L'occasion de rappeler qu'au sens figuré
notre mot désigne une ambiance, une at-
mosphère morale. Et ce n'est certes pas à
des syndicalistes qu'il faut apprendre l'im-
portance du *climat social*, dans le pays
comme dans l'entreprise.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ | PRÉVOYANCE | ÉPARGNE | RETRAITE | ACTION SOCIALE



RELEVONS ENSEMBLE

le défi de l'innovation sociale

ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL,

KLESIA est un organisme paritaire à but non lucratif qui se concentre sur la protection des personnes : en complémentaire santé, prévoyance, épargne retraite et action sociale. Son action s'inscrit dans une démarche responsable, tant à l'égard de ses clients que de ses partenaires.

KLÉSIA
klesia.fr

NOTRE EXPERTISE ACCOMPAGNE VOS NÉGOCIATIONS

60*
C'EST LE NOMBRE D'ANNÉES
D'EXPERTISE D'HUMANIS DANS
L'ACCOMPAGNEMENT
DES NÉGOCIATEURS

Qui a dit que vous étiez seul à vous engager pour la protection sociale des salariés ?

Les experts **Humanis** sont à vos côtés et vous conseillent dans la négociation et la mise en place d'accords d'entreprise et de branche en santé, prévoyance et épargne salariale. Acteur majeur de la négociation paritaire collective depuis 60 ans, le Groupe **Humanis** partage les mêmes valeurs et objectifs que vous : l'humain au cœur de la négociation pour le bien-être des salariés.

Contactez votre interlocuteur : **Valérie Delplace**
valerie.delplace@humanis.com

humanis.com